Docusign Envelope ID: 9EBCFC2E-1AA3-8AC0-83D3-A0DD8470BEE9

**AAVICII**
Société en Nom Collectif au capital de 1.000 euros
Siège social : 17, cours Valmy – 92800 PUTEAUX
833 491 715 R.C.S. NANTERRE

(la « **Société** »)

_____

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL**
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE**
**DU 1ER JUIN 2026**

**[ …]**

*Formation ordinaire :*

**DEUXIEME RESOLUTION**
*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

- décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice de 2,77 euros au compte de report à nouveau antérieur, débiteur de 186,79 euros, qui sera ainsi porté à un montant négatif de 189,56 euros ;

- rappelle, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, que la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.*

**[ …]**

*Formation extraordinaire :*

**QUATRIEME RESOLUTION**
*Modifications de l'alinéa 7 de l'article 13, des alinéas 1 et 3 de l'article 17, des alinéas 1 et 8 de l'article 21 et des alinéas 2, 3, 5 et 7 de l'article 22 des statuts de la Société*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, décide de modifier les alinéas 1 et 3 de l'article 17, les alinéas 1 et 8 de l'article 21 et les alinéas 2, 3, 5 et 7 de l'article 22 des statuts qui seront désormais rédigés comme suit :

**Article 13 - CESSION ET TRANSMISSION DES PARTS SOCIALES**

*« La décision de l'assemblée ou le résultat de la consultation écrite est notifié* ***au cédant par la Gérance dans un délai de huit jours suivant son adoption, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Toutefois, la signature par le cédant du procès-verbal constatant ladite décision vaut notification à sa date****. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Docusign Envelope ID: 9EBCFC2E-1AA3-8AC0-83D3-A0DD8470BEE9

**Article 17 - POUVOIRS DE LA GERANCE**

*« 1. Dans les rapports avec les tiers, la Gérance, agissant au nom de la Société, a pouvoir de passer seule tous les actes entrant dans l'objet social.* ***Elle peut déléguer une partie de ses pouvoirs, dans des limites déterminées, à toute personne habilitée****. »*

*« 2. Dans les rapports entre les Associés, le Gérant ou chacun des Gérants peut accomplir tous les actes de gestion dans l'intérêt de la Société.* ***Le Gérant ou chacun des Gérants peut déléguer une partie de ses pouvoirs, dans des limites déterminées, à toute personne habilitée****. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Article 21 - ASSEMBLEE GENERALE**

*« 1. Les convocations à l'Assemblée Générale sont effectuées par la Gérance* ***quinze jours au moins avant la date de la réunion, au moyen soit d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou d'une lettre simple adressée au dernier domicile connu des Associés, soit par un moyen électronique de télécommunication, soit par remise en main propre****. »*

*« Les copies ou extraits des procès-verbaux des Assemblées Générales sont valablement certifiés conformes par un Gérant* ***ou par tout mandataire habilité à cet effet****. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Article 22 - CONSULTATION ECRITE**

*« Dans ce cas, elle leur adresse* ***soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre simple, soit par un moyen électronique de télécommunication, soit par remise en main propre****, le texte des résolutions soumises à leur approbation, accompagné de tous documents et rapports nécessaires à leur information ainsi qu'un bulletin leur permettant d'exprimer leur vote sur chaque résolution proposée. »*

*« 2.* ***Les Associés doivent retourner le bulletin à la Société, dans un délai de quinze jours à compter de l'envoi de la consultation, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre simple, soit par un moyen électronique de télécommunication, soit par remise en main propre****. Le vote est exprimé par "oui" ou par "non". »*

*« 3. La Gérance,* ***ou tout mandataire habilité à cet effet****, établit et signe le procès-verbal de la consultation auquel sont annexés les bulletins de vote des Associés. »*

*« Les copies ou extraits des procès-verbaux des consultations écrites sont valablement certifiés conformes par un Gérant* ***ou par tout mandataire habilité à cet effet****. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.*

**CINQUIEME RESOLUTION**

*Pouvoirs pour les formalités*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, donne tous pouvoirs à la société MEDIALEX PARIS sise 4 place du 8 mai 1945 - 92532 LEVALLOIS-PERRET, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt, de publicité ou autres qu'il appartiendra.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.*

Docusign Envelope ID: 9EBCFC2E-1AA3-8AC0-83D3-A0DD8470BEE9

**[ …]**

---

**Certifié conforme à l'original**

**AIR BAIL**
**Gérante**
Représentée par
Madame Chloé LACAZE
Mandataire dûment habilitée

DocuSigned by:
Chloe LACAZE
E78F0D96558D40C...

*De convention expresse valant convention sur la preuve et conformément aux articles 1366, 1367 et 1375 alinéa 4 du Code civil, le signataire convient de signer électroniquement, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS », le présent document par le biais du service DocuSign (www.docusign.com). En conséquence, le signataire reconnaît à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et confère date certaine à celle attribuée à la signature du présent document par le service DocuSign (www.docusign.com).*